

j'ai réussi à effectuer un règlement pour la somme de \$783.50, qui est le chiffre primitivement rapporté par M. l'agent Cornwall.

En conformité des instructions contenues dans votre lettre du 29 dernier, n° 16122, j'ai écrit à Sa Seigneurie l'évêque de New-Westminster que l'argent peut être dépensé comme le demandent les sauvages, dans les conditions mentionnées dans votre lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. W. POWELL, *surintendant des sauvages.*

L'honorable surintendant général des affaires des sauvages.

BUREAU DES SAUVAGES, VICTORIA, C.B., 15 décembre 1884.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre n° 16122 du 29 dernier, au sujet de l'école industrielle projetée par Sa Seigneurie l'évêque de New-Westminster en connexion avec l'église d'Angleterre, et me rappelant qu'il n'a pas été répondu à la demande de renseignements que vous m'avez faits dans une lettre antérieure à ce sujet, j'ai l'honneur de dire que Sa Seigneurie l'évêque a exprimé le désir de s'entendre avec moi avant d'exposer ses vues. Aussitôt que je pourrai avoir une entrevue avec l'évêque, et M. Lomas, qui est à visiter un endroit reculé de son agence, je m'empresserai de me rendre à votre demande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. W. POWELL, *surintendant des sauvages.*

Au très honorable surintendant général des affaires des sauvages.

BAIE DES ERABLES, 27 décembre 1884.

MONSIEUR,—En conformité de votre dépêche télégraphique, j'ai eu une entrevue avec le révérend M. Roberts, mais nous n'avons pu faire une estimation de la somme qu'il faudrait annuellement pour un orphelinat ou une école industrielle sur l'île Kuper, avant de savoir si la société de la Nouvelle-Angleterre serait disposée à aider à l'œuvre.

M. Roberts a, je crois, écrit à la société en lui expliquant quel bien il pourrait être fait par une institution de ce genre; et si elle était disposée à ériger un bâtiment capable de loger disons vingt enfants, je présume que le département serait disposé à contribuer aux frais de l'entretien et de l'éducation des enfants.

Ce ne serait pas une entreprise dispendieuse, et si elle réussissait elle pourrait se développer en aucun temps, et je n'ai pas de doute qu'on pourrait engager les sauvages de l'île Keefer à réserver disons cinquante acres de terre adjoignant la propriété de la Société de la Nouvelle-Angleterre pour servir de ferme-école. A ce propos je recommanderais fortement qu'une pareille ferme soit établie comme orphelinat; de cette façon il serait pourvu à maints enfants sans ressources, et la fréquentation de l'école serait constante, ce qu'elle n'a jamais pu être dans les écoles des sauvages de cette agence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. H. LOMAS, *agent des sauvages.*

J. W. POWELL, *écr.*, M.D., sur. des affaires des sauvages, Victoria, C.B.

VICARIAT DE YALE, C.B., 29 février 1884.

MONSIEUR,—En conformité de vos instructions j'ai visité aujourd'hui la tribu de l'endroit appelé Yankee-Flat, situé à 29 milles en amont de Yale, et je mets sous ce pli un document signé par tous les chefs de famille de la tribu et demandant que l'agent des sauvages transfère à Votre Seigneurie certaine somme d'argent qui leur est due par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique dans le but d'établir une école pour leurs enfants dans le voisinage de leur village.

J'ai aussi inspecté l'emplacement proposé pour cette école, et je le trouve tout à fait convenable.

Quand elle sera établie l'école sera bien située pour être aussi fréquentée par les enfants de trois tribus voisines.

Je joins un rapport formel de ma visite et je demeure,

De Votre Seigneurie, le fidèle serviteur,

DARRELL H. W. HORLOCK.